EUROPE : UNE VIEILLE HISTOIRE

L'élection du Parlement de Strasbourg au suffrage universel, le système monétaire européen, l'élargissement de la communauté avec l'entrée de la Grèce, du Portugal, et de l'Espagne...
Depuis quelques mois, on parle beaucoup de l'Europe. Les partis bourgeois fourbissent leurs armes en vue des prochaines élections de juin. En novembre 78, à Lille, les partis de la social-démocratie de la CEE ont ouvert le feu, réaffirmant leur soutien à l'Europe. En France, à droite et à gauche, les divisions s'approfondissent. Deux fois, à l'Assemblée Nationale, les voix des députés RPR et PCF se sont mêlées sur un projet de loi concernant l'Europe. Mais ces partis eux-mêmes ne sont pas à l'abri de contradictions en leur sein ; il n'est qu'à entendre la grogne de certains gaullistes contre Chirac !

AU-DELÀ de ces divisions, cependant, une question se pose à nous : Aujourd'hui qu'est-ce que l'Europe ? Europe économique, Europe politique, Europe indépendante, Europe assujettie aux USA, Europe de Bonn... ? Pour mieux appréhender la situation actuelle, nous allons refaire dans cet article le chemin de trente ans d'Europe.

Avant le 2e conflit mondial

A la fin du XVe siècle, en Europe, de puissantes monarchies bureaucratiques se sont mises en place, rivalisant pour l'hégémonie. Les velléités de «construire» l'Europe se sont faites, de Charlemagne, à Napoléon, jusqu'à Hitler, par la force et contre les peuples. Après la défaite du régime napoléonien en 1814, va apparaître la première tentative d'organisation européenne, le directoire des quatre grandes puissances, Angleterre, Autriche, Prusse et Russie. L'objectif de cette «quadruple alliance» sera de restaurer l'Europe monarchique. En 1818, la France est admise au sein de ce directoire qui va mener plusieurs actions sanglantes contre les mouvements révolutionnaires.

En 1821, l'Autriche est invitée à faire rétablir l'ordre en Italie, en 1823, la France est mandatée pour mettre fin à l'agitation révolutionnaire en Espagne. De 1823 à 1914, le «Concert européen» va tenir plusieurs conférences diplomatiques pour procéder au partage du monde. Ainsi, en 1885, les participants se partagent le bassin du Congo. Ils ne répugnent pas non plus aux interventions militaires. Des corps expéditionnaires sont envoyés en Crète en 1896, en Chine en 1900, en Macédoine en 1903...

Après la Première Guerre Mondiale, une nouvelle tentative d'organisation européenne assez retentissante va subir un échec complet : c'est un projet français dû à Aristide Briand qui invitait les Etats européens à s'unir «par une sorte de lien fédéral» dans une organisation calquée sur celle de la Société des Nations (1). L'accueil à ce projet fut très réservé à la SDN et après la prise du pouvoir en Allemagne par Hitler en 1933, la commission chargée de son étude cessa même de se réunir.

Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre Mondiale que va commencer l'histoire de la construction européenne, mais il s'agira d'une Europe déjà bien racornie puisqu'un vaste pan de l'Europe en sera absent : les pays de l'Est.

LE POINT FORT DE L'ATLANTISME

Au sortir de la guerre, l'Europe dévastée va essayer de se relever, de se reconstruire. Le 2e conflit mondial a été très lourd pour l'Europe. Les pays capitalistes de l'Ouest comptent des millions de morts, des villes bombardées, des économies détruites.

Plan Marshall : l'Europe des Etats-Unis

Pendant ce temps, les USA, peu touchés par la guerre, ont au contraire fait tourner leur industrie à

(1) *SDN : organisation internationale créée en 1919.*

plein. Dès la fin du conflit, ils ont aidé les pays capitalistes européens en leur fournissant, dans un premier temps, des denrées alimentaires, puis des matières premières, coton, caoutchouc, puis des machines, de l'outillage... Alors se pose le problème du paiement de ces marchandises, les pays Ouest-européens étant dépourvus d'or et de devises. L'impérialisme US va donc tenter de faire comprendre aux impérialismes européens resurgis de leurs ruines les bienfaits d'une coopération en vue de la reconstruction de leurs économies.

«*La guerre a laissé des ruines telles que les besoins de l'Europe sont plus grands que sa capacité de paiement*» déclare le 5 juin 1947, dans un discours célèbre, à Harvard, le secrétaire d'État américain, le général Marshall... Et il propose aux impérialismes européens de prolonger et d'accroître l'aide américaine...

Par exemple, pour l'impérialisme français, dont la dette envers les USA est passée de 80 millions de dollars en 1938 à 774 millions en 1947, le Plan Marshall accorde une aide sur quatre ans de 2060 millions de dollars dont 191 millions sous forme de crédits, le reste étant des dons. L'aide totale des USA aux pays Ouest-européens s'élève à une dizaine de milliards de dollars. «*Il ne serait pas entièrement exact de dire que les efforts du gouvernement américain ont été uniquement causés par des considérations de charité*» déclarait le dirigeant américain.

Alors, pourquoi ce plan ? «*L'appauvrissement en devises des pays européens fait courir un danger à l'économie américaine elle-même*» répond Marshall. Un partenaire économique sain est préférable à cette Europe ruinée. Les États Unis vont bénéficier aussi d'une petite contrepartie : par la clause dite des matières stratégiques l'Europe doit fournir aux USA pour 200 millions de dollars de bauxite, cuivre, étain, plomb, etc,. Mais surtout les USA vont pouvoir exercer un contrôle économique et politique sur les États «aidés». Contrôle économique puisque les USA décident seuls des importations et interdisent les exportations avec les pays de l'Est sous peine d'un arrêt de leur aide. Contrôle politique puisque les USA peuvent cesser de modifier l'aide unilatéralement si elle s'avérait «incompatible avec l'intérêt national des USA» «en raison de la modification de la situation, de l'évolution politique et économique de chaque pays».

En clair, il s'agit pour les USA de contrôler et de mettre la main sur les pays impérialistes affaiblis. Marshall pose une condition : les États bénéficiaires devront participer à l'institution chargée de la gestion collective de l'aide et de l'élaboration d'un programme de reconstruction européenne.

Le 16 avril 1948, est signée à Paris la convention de coopération économique européenne qui créait l'OECE (2), chargé de l'application de l'aide américaine. 16 États vont en faire partie constituant ce qu'on appellera «l'Europe Marshall».

Les pays de l'Est n'étaient pas exclus de l'offre américaine. Les États-Unis espéraient que le mirage de l'aide US attirerait les démocraties populaires isolant ainsi l'URSS socialiste. Mais les pays de l'Est refusent, le PC soviétique met en garde contre ce plan «partage économique du monde qui ne saurait pas ne pas avoir d'implication militaire».

Conseil de l'Europe : les Etats-Unis d'Europe

Au lendemain de la guerre, dans les années 1946 - 1947, les mouvements politiques européens se multiplient : «Mouvement socialiste pour les Etats Unis d'Europe», «les nouvelles équipes internationales» d'inspiration démocrate-chrétienne, le «Mouvement pour l'Europe unie» fondé par Churchill qui en 1949 à Zurich lance son appel «à créer une sorte d'États Unis d'Europe»...

Ces mouvements sont nés du bilan de la dernière guerre mondiale, que vont tirer à leur manière les bourgeoisies au pouvoir dans les pays impérialistes européens, bourgeoisies toutes d'orientation démo crate -chrétienne . Deux guerres mondiales sont nées en Europe d'un conflit entre la France et l'Allemagne ; et les véritables vaincus de cette dernière guerre semblent bien être cette fois les pays européens, endettés, soumis à leur vainqueur, les États-Unis. La construction d'une Europe unie, autour d'une réconciliation franco-allemande, n'est-ce pas la garantie contre un nouveau conflit ?

Ces mouvements européens vont tenir à la Haye en 1948 une conférence appelée Congrès de l'Europe qui dans sa résolution finale appellera à la constitution d'une «assemblée parlementaire européenne» qui ferait entendre la voix des peuples européens. Le conseil de l'Europe est institué le 5 mai 1949 à l'initiative du gouvernement français. Son rôle se limitera au domaine culturel. Mais sa tribune sera utilisée par les ténors de l'Europe pour y lancer leurs initiatives communautaires, la CECA, la CED.

Plan Schuman et CECA : l'«Europe se fera par des réalisations concrètes»

Les USA veulent reconstituer face aux pays de l'Est, une Allemagne nouvelle, forte. Le statut d'occupation a imposé à l'impérialisme allemand des limites strictes pour sa production d'acier, outil principal de l'industrie militaire ; cette production est contrôlée par une autorité spéciale interalliée. Or les USA demandent régulièrement avec insistance que soient revus vers la hausse les plafonds de production. Les autres puissances, liées financièrement aux USA ne peuvent qu'accepter.

Dans le même temps, certains démocrates chrétiens envisagent la création d'une entité politique européenne à l'ombre des USA. Mais pour ce faire, il est nécessaire d'après eux, de construire tout d'abord l'Europe économique, et ceci par secteur. Schuman déclare : «*L'Europe se fera par des réalisa-*

---

(2) En 1961, l'OECE élargi aux USA, au Canada, va devenir l'OCDE, Organisation de coopération et développement économique.

tions concrètes, créant d'abord une solidarité de fait» (déclaration 9 mai 1950).

C'est sur cette base que va naître le plan Schuman. Celui-ci propose à l'impérialisme allemand de mettre en commun avec l'impérialisme français sa production de charbon et d'acier. Le 18 avril 1951, le traité instituant la «Communauté européenne du charbon et de l'acier» est signé entre six pays : France, Allemagne, Italie, Bénélux. Il s'agit d'un premier marché commun du charbon et de l'acier, avec suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives à la libre circulation des produits. Au niveau des institutions, la CECA est certainement celle qui, des constructions européennes, présente le plus de caractère supranational, avec la création à côté d'un conseil des ministres traditionnel, d'un autre exécutif «la Haute Autorité» composée de sept membres, dont six sont nommés pour six ans par les gouvernements et le septième coopté, sensés être indépendants des gouvernements et irrévocables par eux. La Haute Autorité délibère à la majorité. Ses délibérations peuvent concerner directement des personnes ou des entreprises, sans intermédiaire gouvernemental. Ses décisions peuvent lier les pays. Elle détient également la quasi-totalité de la fonction législative, le conseil des ministres lui étant subordonné. Cet exécutif une fois désigné, se substitue dans le domaine de sa compétence (acier, charbon) aux gouvernements étatiques. Ce pouvoir supranational peut sembler de peu d'importance, car concernant un secteur certes vital, mais très limité. Justement, dans l'esprit Monnet, l'idée est de créer ainsi des petits morceaux d'Europe supranationale par secteur. Cependant, la Haute Autorité restera très prudente dans l'utilisation de ses pouvoirs, sachant que les États n'y sont pas prêts.

C'est en France que la ratification du Traité CECA va connaître le plus de difficultés. Il rencontre l'opposition du RPF (3) et surtout du PCF qui dénonce le fait de «livrer au nom de l'idée européenne, l'industrie du charbon et de l'acier aux trusts allemands», qui dénonce la restructuration capitaliste qui va s'opérer, éliminant les entreprises non efficaces, entraînant les licenciements et les bas salaires. Le «Plan Schuman» déclare le PCF «plan des milliardaires Yankees, le plan de l'internationale des canons est dirigé contre les peuples» mettant en garde contre le prolongement militaire de la CECA qui va se concrétiser avec l'affaire de la CED.

L'Europe militaire

Si les déclarations du PCF sont aujourd'hui identiques à celles prononcées en 1950, la situation est à l'époque tout à fait différente de la situation actuelle.

L'impérialisme américain est alors l'ennemi principal des peuples. Sous couvert de «défendre le monde libre» contre «le danger communiste», il va mettre en œuvre sa politique de «guerre froide» et organiser un véritable encerclement, un blocus du camp socialiste. Il est seul à posséder la bombe atomique et dispose d'un potentiel militaire très important. Il amène les pays impérialistes à se placer sous sa protection militaire. En 1950, l'impérialisme US agresse la Corée et obtient l'aide des pays Ouest-européens qui lui fournissent des bataillons.

— L'OTAN (4)

La France, la Grande-Bretagne et le Bénélux signent en 1948, le traité de «l'Union occidentale» visant soi-disant à prévenir une nouvelle menace allemande et en fait dirigé contre le bloc socialiste.

Puis, les bourgeoisies européennes acceptent de se placer sous la tutelle militaire américaine contre l'URSS socialiste et signent le Traité de l'Atlantique Nord le 24 août 1949 (le gouvernement français, se faisant, viole le traité franco-soviétique de 1944). Ce Traité, présenté par les USA, comme un Traité de défense régionale est en fait un instrument de la politique belliciste de l'impérialisme US vis-à-vis du bloc socialiste et un renforcement de sa mainmise sur l'Europe occidentale.

Le Traité prévoit un mécanisme d'assistance et d'intervention armée en cas d'attaque contre un des signataires. Les territoires européens apparaissent comme le glacis défensif du continent américain, les USA étant le territoire suprême de la défense de certains pays de l'Europe par hypothèse sacrifiés.

Ce pacte crée une intégration militaire des différents pays, il met en place des organes civils et militaires complexes. Un commandement militaire suprême, composé par les chefs d'états-majors des pays membres en prend la tête. En cas de guerre, ce commandement se substitue aux gouvernements.

— La CED

En juin 1950, c'est la guerre de Corée ; les USA considèrent que le potentiel militaire atlantique a un point faible en Europe en effectifs et en armement classique. La superpuissance suggère avec une insistance de plus en plus vive de réarmer l'impérialisme allemand. Elle pose un ultimatum pour que les alliés, notamment l'impérialisme français acceptent ce réarmement. En France existe une vive opposition du PCF et du RPF.

Le gouvernement français propose alors la création d'une armée européenne intégrée et placée sous commandement commun, armée étant mise à la disposition de l'état-major de l'OTAN.

Le traité de la CED (5) est signé le 27 mai 1952. Dans son article 38, il est prévu que l'assemblée parlementaire de la CED une fois installée tendrait à mettre en place «une structure fédérale ou confédérale», structure politique coiffant la CED. Et alors que le Traité de la CED n'est pas encore ratifié, alors que

---

(3) RPF : Rassemblement du peuple français, organisation anticommuniste créée en 1946 par le général de Gaulle.

(4) Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

(5) CED : Communauté européenne de défense.

l'assemblée parlementaire n'existe pas encore, l'article 38 va être mis en vigueur !! L'assemblée de la CECA renforcée, appelée «assemblée ad hoc (6) sera chargée «d'élaborer un projet de traité instituant une communauté politique européenne». Le projet d'inspiration nettement fédéral sortira en 1953.

Le Traité est déjà ratifié par quatre des pays participants, quand a lieu en France le vote devant l'assemblée nationale. 319 voix (PCF, RPR, la moitié des socialistes) contre 264 rejettent l'ouverture du débat de ratification du traité de la CED le 30 août 1954.

C'est un échec retentissant pour les partisans de l'Europe politique.

La reconstitution de l'armée allemande et son association à l'OTAN va cependant avoir lieu, en remaniant le traité de l'UO signé en 1948 contre une éventuelle menace allemande qui prendra le nom de «l'Union de l'Europe occidentale» et qui existe toujours.

Le traité de Rome

Après l'échec de la CED, d'autres tentatives de relance européenne ont lieu. Des solutions par secteur, sur le modèle CECA sont envisagées : Europe blanche (énergie électrique), verte (agriculture), bleue (cinéma)... ainsi que des essais d'unions douanières, franco-italienne et «Fritalux» avec le Bénélux. Tout tourne court. L'Europe va cependant être relancée par la conférence de Messine en juin 1955. L'après guerre et les difficultés de balance de paiement ont conduit les pays capitalistes européens à un protectionnisme accru , Pour protéger leur production nationale, ils ont mis en place des tarifs douaniers élevés complétés par des restrictions quantitatives ou contingentes. Avec l'OECE, un début de libéralisation du commerce extérieur s'est opéré, mais on arrive à une étape où aucun progrès n'est possible, notamment dans le domaine de l'agriculture. Les pays capitalistes du Bénélux, qui pratiquent déjà des tarifs douaniers bas, et se trouvent donc en déséquilibre par rapport aux autres, proposent le 20 mai 1955, la création d'un marché commun général des six pays. L'impérialisme britannique fait savoir qu'il n'est pas question pour lui d'y participer car ce serait mettre en cause «la préférence impériale» qui le lie aux pays du Commonwealth. Le gouvernement bourgeois français est prudent sur cette question, craignant des répercussions intérieures semblables à celles qui ont entouré la CED. Il est par contre vivement intéressé par une autre communauté proposée, du même type que la CECA, concernant l'énergie atomique, secteur dans lequel l'impérialisme français est assez nettement en tête.

Après de nombreuses réunions, deux traités sont signés à Rome le 25 mars 1957.

Le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) se propose d'établir un Marché commun entre les six. Il s'agit d'une union douanière comportant l'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives entre les Etats membres, et l'instauration d'un tarif douanier commun vis-à-vis des territoires extérieurs à la communauté. Certaines ententes entre entreprises et aides des Etats sont prohibées pour ne pas entraver la libre concurrence... Le Marché commun entraîne aussi l'abolition des obstacles à la libre circulation des personnes, des services, des capitaux entre les Etats membres. Une période de transition de 12 ans divisée en trois étapes de 4 ans est décidée.

Le Traité se borne à poser le principe d'une politique agricole commune qui sera définie plus tard. Il prévoit également d'autres politiques communautaires : en matière de transport, d'harmonisation des énergies, d'unification des systèmes fiscaux, de réalisation d'une union monétaire... Il prévoit aussi l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

• **L'EURATOM** Le deuxième Traité instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique *«se propose de contribuer à la formation et à la croissance rapide d'une industrie nucléaire européenne».*

Pour chacune des nouvelles communautés, des organismes sont mis en place : un exécutif composé d'une commission (dont les pouvoirs sont nettement moins étendus que la haute autorité de la CECA) et d'un conseil des ministres et une assemblée parlementaire.

Les traités sont ratifiés en 1957, ils entrent en vigueur le 1er janvier 1958.

Pourquoi le Marché commun ?

Les impérialismes occidentaux se sont peu à peu reconstruits, leurs économies sont maintenant plus solides. L'Europe de la CEE de 58 comprend une population de 167 millions d'habitants pour 178 millions pour les USA. Sa production la place au deuxième rang mondial derrière les USA, à peu près à égalité avec l'URSS. Cependant, les chiffres relatif au PNB (7) et aux revenus font apparaître un retard considérable par rapport à la superpuissance US : 40 % seulement du PNB américain pour une population active supérieure. La raison n'est-elle pas que l'impérialisme américain constitue un grand marché, alors que les économies des impérialismes européens sont cloisonnées, avec un protectionnisme renforcé par la période de l'après-guerre.

En Asie, en Afrique, dans les colonies, on assiste à une poussée de plus en plus forte des mouvements de libération nationale qui vont conquérir l'indépendance. En 1955, la conférence de Bandœng annonce déjà les prémices d'un regroupement politique du Tiers-Monde. Pour les impérialismes occidentaux, il s'agit d'opérer leur reconversion. Un marché commun entre eux, ouvrant de nouvelles possibilités d'échange économique ne serait-il pas une heureuse solution ?

C'est aussi, pour certains, le premier pas vers une intégration politique et cet objectif est en filigrane du Traité de Rome, même s'il n'en est parlé expressément à aucun moment. Les supranationaux se sont en effet exprimés

---

(6) *Ad hoc veut dire «à cet effet»*

(7) PNB : Produit national brut

dans le Traité de Rome.

Les USA ne s'opposent pas à cette construction européenne. Il est vrai que cette Europe leur est toute favorable ; n'a-t-elle pas été jusqu'à offrir ses bataillons pendant la guerre de Corée ? Les USA ne contrôlent-ils pas 15 % de la production européenne ? En 1960 sur 600 000 affaires nouvelles créées à l'étranger par les firmes US la moitié est située en Europe capitaliste. La superpuissance américaine ne voit pas encore dans la CEE une concurrente, mais une partenaire économique. Le Marché commun n'apparaît pas à ce moment-là à l'impérialisme US comme *«ce monstre de Frankenstein»* dont parlera plus tard un journaliste américain. Kennedy déclare que l'Alliance atlantique est fondée sur «deux piliers», le pilier américain et le pilier européen.

Les signataires du Marché commun

● L'impérialisme allemand, sous la tutelle américaine s'est rapidement reconstruit. Son industrie représente 41 % de la production du Marché commun. Son économie est florissante. Les syndicats de collaboration de classe y veillent avec soin : le président de la Banque fédérale d'Allemagne proposant au gouvernement des augmentations de salaire, les syndicats s'y étaient opposés jugeant que cela risquait de mettre en péril la valeur du Deutsch Mark ! Pour la RFA, la nouvelle communauté européenne constitue une condition favorable à son expansion économique et commerciale. Mais elle est vue aussi comme le moyen de jouer à nouveau un rôle au niveau international, d'être reconnu comme un partenaire acceptable. Le traité ne mentionne pas la période nazie, ne contient pas de réserve vis-à-vis de l'impérialisme allemand, il met fin à son exclusion des instances internationales.

● Les trois Etats capitalistes du Bénélux, Belgique, Pays Bas, Luxembourg dépendent totalement du commerce international et sont de fervents partisans du marché libéral. De plus, ils ont beaucoup souffert des conflits mondiaux et voient dans l'Europe le moyen d'éviter une nouvelle guerre sur leur territoire. Ils sont partisans d'une Europe fédérale dans laquelle ils espèrent pouvoir jouer un rôle non négligeable.

● En Italie, il existe déjà cette coupure économique importante entre le Nord industrialisé et le Sud, le Mezzogiorno pauvre — trois millions de travailleurs italiens ont dû s'expatrier dans toute l'Europe. Dans le Marché commun, l'impérialisme italien compte jouer la carte agricole, étant le seul, avec la France à offrir des produits méditerranéens ; il espère bénéficier d'une aide financière importante de ses partenaires.

● En France, les crises ministérielles se succèdent dans un climat d'instabilité monétaire permanent. Sur le plan extérieur, l'impérialisme français vient de quitter l'Indochine et d'entreprendre la guerre d'Algérie. Au niveau européen, il attend beaucoup du Marché commun agricole, étant le principal producteur agricole de la CEE.

LE REVE DE L'IMPERIALISME FRANÇAIS

C'est dans ce contexte, en mai-juin 1958 que De Gaulle prend le pouvoir en France par un coup d'État. A propos de l'Europe, il exprime des conceptions différentes de celles qui animaient les gouvernements démocrates chrétiens et sociaux-démocrates de la IVe République. Il va remettre en cause les orientations supranationales et atlantistes de la construction européenne.

Les bases de l'Europe doivent être selon De Gaulle *«Les États, seules entités qui aient le droit d'ordonner et le pouvoir d'être obéies* (1960)». *«Se figurer qu'on peut bâtir quelque chose d'efficace en dehors et au-dessus des États, c'est une chimère... Une Europe fondée sur d'autres bases est une Europe des mythes». «L'Europe ne sera pas supranationale».* De Gaulle va se déclarer également hostile à une Europe atlantique et prôner une Europe européenne, une Europe *«s'étendant de l'Atlantique à l'Oural», «qui ne se fera pas,* déclare-t-il, *si la France n'en prend pas la tête».*

De Gaulle ne va pas porter un coup d'arrêt à la CEE, comme certains le pensaient, mais il va tenter d'en infléchir l'évolution. Dans toute une série d'événements, l'impérialisme français va donc essayer d'imposer ses positions :

Les plans Fouchet

Les signataires du Traité de Rome avaient, à des degrés divers, l'idée qu'en mettant en place une Europe économique, ils en viendraient nécessairement à créer l'Europe politique. De Gaulle va s'engager tout à fait dans la construction du Marché commun économique, il va jouer un rôle non négligeable dans la mise en place du Marché commun agricole, mais refuse une Europe politique qui ne serait pas une Europe indépendante dirigée par l'impérialisme français. Il dénie «toute autorité et efficacité politique» aux institutions de la CEE qu'il qualifie de «figuration d'executif» «figuration de législatif» et «d'un aréopage technocratique apatride et irresponsable» et réinsiste sur la nécessité d'une coopération entre les gouvernements.

L'impérialisme français propose dans ce sens, en 1960, aux six, un plan, un de plus, le plan Fouchet qui invite à revenir à un concert des États, une coopération régulière entre les gouvernements. L'accueil est plutôt réservé de la part des autres membres de la CEE, d'autant que ce projet envisage le problème de la défense européenne sans mentionner l'OTAN... les négociations vont être longues. Un compromis semble être atteint en 1961 à Bonn où les six décident de «donner un caractère statutaire à l'Union des peuples». La commission chargée d'élaborer ses statuts présente deux nouveaux plans Fouchet, à peu de chose près identiques, et développant le point de vue de l'impérialisme français !

Les gouvernements belges et néerlandais qui avaient dès le début, mis comme préalable à leur accord l'adhésion de la Grande Bretagne à la CEE, face au refus très ferme de l'impérialisme français, décident de rompre les négociations en 1962.

La «chaise vide»

En 1966, les six impérialismes devaient adopter les règles de financement de leur politique agricole commune. L'impérialisme français y attache bien sûr une grande importance. Or la commission émet une proposition qui provoque aussitôt des remous : que par le biais de prélèvements (8) des ressources propres soient attribuées à la CEE, que le parlement contrôle ce budget, renforçant par là ses pouvoirs. Rapidement les six se trouvent en désaccord, les compétences du Parlement européen étant au centre des controverses.

Par ailleurs, la 3e phase de la période transitoire d'application du Marché commun prévoyait qu'à partir du 1er janvier 1966, la règle de la décision majoritaire serait appliquée au sein du conseil des ministres à la place de celle de l'unanimité. Le gouvernement français est hostile à cette évolution, dangereuse pour l'indépendance nationale. Il va donc prendre prétexte de la crise intervenue entre les six, pour se retirer des instances communautaires. La politique dite de la chaise vide va durer six mois. Elle se terminera par une sorte de compromis qui enregistrera en fait des positions divergentes . Ainsi, il y est dit qu'en cas de discussions sur des points très importants, la délégation française, et elle seule, estime «que la discussion devra se poursuivre jusqu'à un accord unanime». Ce compromis n'accorde pas grande satisfaction au gouvernement français, mais dans la pratique, il va avoir une très grande incidence, car afin d'éviter une nouvelle crise, la règle de l'unanimité va être de fait appliquée par tous.

Une Europe européenne

• De Gaulle dans sa déclaration d'investiture en 1958 dénonçait déjà les positions internationales de la France «battues en brèche au sein de nos alliances». Il propose au président Eisenhower de créer «une organisation tripartite (USA, G-B, France) habilitée à prendre des décisions conjointes sur les problèmes qui intéressent le globe». L'impérialisme US refuse. Le chef de file de l'impérialisme français va tenter alors de souder une alliance privilégiée avec l'Allemagne, et en 1963 un Traité franco-allemand est signé prévoyant des réunions régulières des chefs d'État ou de gouvernement, des ministères des Armées des responsables de l'éducation et de la jeunesse. Mais ce sera un relatif échec, car six mois après la signature, le personnel politique de Bonn change, Adenauer quitte le gouvernement, et la loi de ratification allemande du Traité lui ajoute un préambule qui précise que ce Traité n'affecte pas le maintien des alliances traditionnelles de la RFA, «la coopération particulièrement étroite entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique » ni «la défense commune dans le cadre de l'alliance de l'altantique Nord et de l'intégration des forces des pays appartenant à cette alliance».

• «La répartition du monde en 2 camps répond de moins en moins à la situation réelle» déclare De Gaulle en 1964 alors que s'est opérée en URSS la restauration du capitalisme, et il accepte les premières concertations entre Paris et Moscou sur l'Asie du Sud-Est. Dans le même temps, le gouvernement français distend peu à peu ses liens avec l'OTAN, revenant sur sa promesse de mettre en temps de guerre certaines unités de forces navales méditerranéennes à la disposition du commandement atlantique. L'impérialisme français annonce en 1966 son retrait de l'organisation militaire de l'Alliance mais non de l'Alliance elle-même. On apprend alors que de 1951 à 1958, l'impérialisme français avait conclu une série d'accords avec la superpuissance US jusque là tenus secrets, d'une durée égale à celle du Traité de l'OTAN. Les accords sont rompus. L'impérialisme français refuse sur son territoire les troupes et les bases étrangères.

• Par deux fois en 1961 et en 1967, l'impérialisme britannique demande à adhérer au Marché commun. Son économie est en crise, ses échanges avec le Commonwealth se réduisent, et la zone de libre échange, l'AELE, créée en 1959 fait pâle figure à côté de la CEE. L'impérialisme français oppose un refus énergique à cette adhésion de la Grande-Bretagne. Les raisons sont pour une part économiques, mais surtout De Gaulle considère l'impérialisme britannique comme «le cheval de Troie» des USA, particulièrement depuis l'épisode des fusées Polaris. En 1962, la superpuissance US avait proposé à l'impérialisme britannique de financer en commun ces fusées Polaris, à condition que ce dernier accepte de placer l'ensemble de ses forces nucléaires sous le commandement de l'OTAN. L'impérialisme britannique avait accepté, renonçant ainsi à son indépendance en matière d'arme atomique. Cette demande d'adhésion britannique et le refus de l'impérialisme français vont être en toile de fond durant cette période, et constituer un facteur de division important entre les six, les gouvernements belges et surtout néérlandais ne concevant pas l'Europe sans la participation de l'impérialisme anglais.

Toutes ces péripéties manifestent le peu d'unification durant ces années marquées par la politique gaullienne, entre les six impérialismes quant à la construction d'une Europe politique, et les efforts répétés de l'impérialisme français pour prendre la tête de cette Europe.

En dix ans de Marché commun, les réalisations concrètes ont consisté dans la mise en place de l'Union douanière et d'une politique agricole commune. En 1967, un Traité a institué la fusion des exécutifs des trois communautés européennes sur le modèle de ceux de la CEE, la CECA et l'EURATOM ayant déjà plus ou moins cessé d'exister.

Le 1er juin 1968, les droits de douane ont été supprimés complètement entre les États membres de la CEE avec deux ans d'avance sur le programme. Les échanges entre les pays du Marché commun ont été multipliés par six, deux fois plus

---

(8) Prélèvement : ce qui est perçu sur les produits agricoles importés pour amener leur prix au-dessus des produits communautaires.

vite que les échanges au niveau du commerce mondial. De 1959 à 1970, les ventes françaises de production industrielle vers l'impérialisme allemand ont augmenté de 100 % et de 98 % en sens inverse de l'Allemagne vers la France.

C'est au plan agricole qu'on note la plus grande avancée, l'impérialisme français ayant fait de cette avancée une condition à sa participation au Marché commun général. Les échanges agricoles entre les six ont été multipliés en dix ans par 7,3, l'impérialisme français multipliant quatorze fois ses exportations agricoles vers les autres pays de la CEE, exportant ainsi plus du tiers de sa production.

Cette mise en place ne s'est cependant pas faite sans heurts. Ce n'est qu'au terme de négociations houleuses, longues qu'avec l'institution des «marathons agricoles» (9) que sont apparues des positions communes. Cette politique va rencontrer peu à peu une opposition grandissante de la part des paysans.

Depuis 1958, des changements importants ont marqué la situation internationale. L'impérialisme US dans sa politique hégémonique s'est trouvé confronté à de puissants mouvements de libération et en sort affaibli. La crise du dollar et sa dévaluation en 1971 marquent une période durable de difficultés économiques, monétaires pour la superpuissance US. Les pays capitalistes européens ont, depuis la guerre, reconstruit leur économie et sont en mesure de prétendre contester sur plusieurs points, commerce, monnaie..., la suprématie américaine. En URSS, avec la restauration du capitalisme, une nouvelle puissance impérialiste apparaît sur la scène mondiale, rivalisant avec les États Unis.

Cette transformation amène les impérialismes occidentaux et tout d'abord l'impérialisme français à remettre au cause la guerre froide et la tutelle US qui en découle, et à tenter une ouverture vers l'Est, prometteuse d'alléchantes perspectives économiques ; situation dont le social-impérialisme qui convoite l'Europe va profiter.

L'impérialisme français est nettement le chef de file de cette politique d'indépendance de l'Europe. Sur certains points, il est relativement isolé, c'est le cas pour le retrait de l'OTAN, mais il existe chez tous les impérialismes secondaires ces velléités de revendiquer une marge d'indépendance plus large par rapport aux USA. La superpuissance US marque une hostilité de plus en plus grande vis-à-vis de la CEE, multipliant les pressions, utilisant le chantage de son parapluie nucléaire. Ainsi en 1962, Jonhson menace de retirer ses troupes d'Allemagne si le Marché commun freine les exportations de poulets américains ! Après les longues négociations du «Kennedy Round» (10), les USA obtiennent des facilités d'échanges (diminution des droits de douane) avec la CEE.

LA RECHERCHE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le rêve gaullien d'une Europe de «l'atlantique à l'Oural» face aux deux superpuissances va s'estomper. Le jeu de l'impérialisme français s'est rétréci. Dès 1969, G. Pompidou va lever le veto français pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans la communauté. Puis en 1972, au Sommet de Paris, il lance l'idée d'une «Union Européenne» entre la «confédération» et la «fédération» (?), tranchant rapidement le problème de la «supranationalité». La communauté va reprendre à son compte cette perspective, ceci pour 1980.

«Les États membres de la communauté, éléments moteurs de la construction européenne, affirment leur intention de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en Union Européenne».

Fin 1969, la conférence de la Haye, à l'initiative du gouvernement français voit une amorce de la relance européenne. Par la suite, de nombreuses conférences, sommets vont avoir lieu, à la recherche de l'Union européenne. Un certain nombre de décisions relativement importantes vont y être prises, souvent après de longues et laborieuses négociations.

Les difficiles tentatives d'une relance

- En 1969, les ministres des six décident que les prélèvements sur les produits agricoles iront dorénavant dans les caisses de la communauté. En 1966, cela avait amené à la crise de la chaise vide. Cette fois, après 22 heures ininterrompues de négociations, un compromis est établi. Le Parlement européen exercera bien un pouvoir de contrôle et de décision, mais seulement sur 3,80 % du budget, il pourra accroître les dépenses de son ressort, mais dans les limites d'un indice. Ce sera le couronnement de la politique agricole des six.
- Le Conseil va adopter en 1971 une résolution qui semble manquer une étape importante. Il s'agit de mettre en place la fameuse «Union économique et monétaire» dont, depuis la signature du Traité de Rome, chacun s'entend à dire qu'elle est absolument indispensable à la constitution européenne. L'objectif est ambitieux puisque les six se proposent même de mettre en place une monnaie européenne qui se substituerait aux monnaies nationales !
- L'ère gaullienne avait été marquée par le veto français à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Dès 1969, Pompidou levant ce veto, les négociations commencent avec les quatre États candidats : Grande-Bretagne, Danemark, Irlande, Norvège. Avec l'impérialisme britannique, de nombreuses difficultés apparaissent. Il ne veut pas remettre en cause les avantages que lui confèrent ses liens avec le Commonwealth, notamment à propos du sucre («Commonwealth Sugar Agreement») et du beurre néo-zélandais. Il voudrait également retarder l'application de la préférence communautaire, qui est à l'opposé du système britan-

(9) Les ministres de l'agriculture des Six se réunissent avec un ordre du jour et décident de ne se quitter que lorsqu'ils ont abouti à un compromis.

(10) Kennedy round : négociations tarifaires entre les USA et la CEE - 1964.

nique de subventions versées directement aux agriculteurs. Les négociations avec la Norvège se heurtent aux problèmes agricoles. La Norvère n'a que 3 % des terres cultivables de la CEE, ses prix sont deux fois plus élevés que ceux du Marché commun, et l'application des règles communautaires mettraient en cause le maintien de sa population agricole des régions septentrionales. La Norvège, qui produit la 1/2 de la pêche de la Communauté à 10, remet en cause le principe de l'accès des autres États de la CEE à ses eaux territoriales.

Après maintes et maintes réunions souvent orageuses, le Traité d'adhésion est signé le 22 janvier 1972. Au cours d'un référendum national, la Norvège refuse la ratification. En 1973, l'Europe des neuf est créée, peuplée de 256 m d'habitants, réalisant une production annuelle de 700 milliards de dollars, constituant le plus important des partenaires du commerce international.

• Enfin, le rapport Davignon met en place à partir de 1970 un mécanisme de consultations intergouvernementales notamment par des réunions semestrielles des ministres des Affaires étrangères. Il va donc se constituer à côté des institutions communautaires des organisations qui deviendront rapidement les véritables lieux de décisions européennes. Ce mécanisme va encore être renforcé par la suite, en prévoyant la réunion des chefs d'État.

Cette vision rapide de l'Europe de 1969 à 1973 semblerait marquer une relative avancée de la construction européenne : l'Europe s'est élargie, elle est dotée d'un budget agricole commun, elle s'est fixé l'objectif d'une Union monétaire... Cependant en 1973, la crise économique la plus grave depuis la Seconde Guerre Mondiale va frapper les pays capitalistes et suspendre cette avancée.

L'EUROPE ET LA CRISE

Les pays capitalistes européens interdépendants dans le cadre du Marché commun sont tous touchés par la crise.

La production recule jusqu'à 12 % pour l'ensemble du Marché commun. Certains secteurs s'effondrent. Dans la sidérurgie on assiste à une récession de 40 %, dans la chimie 18 % avec des creux de 45 %...

Les différents gouvernements mettent en place des plans de restructuration avec leurs lots de licenciements. 5 millions de travailleurs se trouvent au chômage pendant qu'on assiste à l'expulsion de travailleurs immigrés, surtout en RFA.

En 75, le nombre de faillites dans l'ensemble de la CEE est de 23 % supérieur à celui de 74, de 40 % en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

La hausse des prix est de l'ordre de 15 % par an de 73 à 75.

L'Italie et la Grande-Bretagne sont particulièrement touchées. En Italie, l'économie est au bord de la banqueroute : chute de la lire, endettement extérieur dépassant 80 % des réserves, inflation de 25 % fin 74...

En RFA, la crise a fait aussi sentir ses effets, entraînant une importante récession de la production. Par la mise en place de plans d'austérité, l'impérialisme allemand est parvenu à maintenir sa position sur le marché extérieur , à conserver une monnaie forte, mais au prix d'un chômage massif.

L'Europe divisée

Au sein de la Communauté, les tensions se sont accrues, chacun voulant reporter sur l'autre ses difficultés.

• La crise va suspendre les rêves ambitieux des Neuf concernant l'Union économique et monétaire : le 15 août 71, Nixon décide un embargo sur l'or et instaure une surtaxe de 10 % sur les importations. En décembre intervient l'accord de Washington qui modifie la parité des monnaies par la dévaluation du dollar. En 72, la grave crise de la livre sterling (— 35 % par rapport à 71) et la crise pétrolière achèvent d'ébranler l'édifice fragile.

Cependant en mars 73, les Etats européens décident de créer *«un serpent européen»* visant à resserrer les marges de fluctuations entre les monnaies nationales, afin de lutter contre la dévaluation du dollar. Mais tous les Etats de la CEE ne sont pas membres du serpent alors que d'autres Etats le sont. Et puis la lire, la livre dévaluent constamment, pendant que le deutsch mark et le franc se réévaluent, entraînant le retrait progressif de la plupart des pays du serpent. En 74, le gouvernement français annonce le flottement du franc pour 6 mois, sans consulter ses partenaires comme il aurait dû le faire selon les accords du serpent...

En 75, Marjolin, commissaire de la CEE déclare : *«Les efforts entrepris depuis 69 sur le chemin de l'Union économique et monétaire se sont soldés par un échec»*. Abandonnant l'idée de l'Union monétaire les pays européens vont s'orienter vers des objectifs plus modestes tels que *«la coordination des politiques de lutte contre l'inflation»*, dont on a pu constater les brillants résultats !

• L'élargissement de la Communauté, présenté comme une importante victoire, apporte de nouvelles difficultés : alors que le traité d'adhésion de la Grande-Bretagne venait d'entrer en vigueur, les travaillistes anglais arrivent au gouvernement. Ils ont axé leur campagne électorale sur la renégociation de ce Traité. Le 4 juin 74, Callaghan précise les modifications importantes demandées par l'impérialisme britannique :

— Réexamen du système de financement communautaire. Révision de la politique agricole commune. Amélioration des échanges commerciaux avec les pays du Commonwealth. Création d'un fonds régional.

Un compromis est dégagé (Dublin 75) après renégociation, qui donne satisfaction au gouvernement britannique sur des points non négligeables, tel la création du fonds régional.

• La désunion de l'Europe va apparaître surtout, alors qu'en 73 les Etats producteurs de pétrole décident de réajuster le prix du pétrole, et que chacun des membres de la Communauté tente d'assurer par des accords bilatéraux la sécurité de ses approvisionnements et la garantie de ses exportations.

Dans le même temps, les minis-

tres des Affaires étrangères adoptent une déclaration qui prête quelque peu à sourire : *«Lors des négociations qui mettront en présence les Neuf, collectivement, et d'autres pays, les cadres et procédures choisis devront permettre que soit respecté le caractère spécifique de l'entité européenne».* Les USA voient d'un mauvais œil s'engager le dialogue euro-arabe et invitent les Neuf à participer à un groupe de coordination des pays consommateurs d'énergie, les menaçant, s'ils n'obtempèrent pas, du retrait des troupes américaines. Seul l'impérialisme français ne participe pas à ce club des producteurs, tentant d'utiliser ses rapports privilégiés avec certains pays arabes.

• Dans le même temps, l'Italie, la Grande-Bretagne, le Danemark vont édicter unilatéralement des mesures protectionnistes, contraires au Traité de Rome ; dépôt sans intérêt de la moitié de la valeur des produits importés en Italie, taxe sur les produits importés au Danemark, contingentements sur l'importation de productions textiles, chaussures... en Grande-Bretagne.

L'instabilité monétaire amène les Neuf à instituer des «montants compensatoires» sur les importations agricoles qui aboutissent à créer des distorsions de concurrence entre agricultures nationales. C'est à ce moment qu'éclate la guerre des vins français et italiens.

La crise va donc dans un premier temps diviser assez nettement les impérialismes secondaires européens, sans pour autant remettre en cause les institutions communautaires.

En 74 Giscard va cependant tenter une nouvelle relance européenne avec le sommet de Paris. Ce sommet va institutionnaliser les conférences au sommet entre les chefs d'Etats et de gouvernements en créant le Conseil européen qui va devenir un des organes de la Communauté. Le Rapport sur l'Europe soumis en 75 devant le Comité directeur des Républicains indépendants disait : *«Le pouvoir européen réside pour le moment et résidera pour l'avenir prévisible dans le Conseil européen».* A ce sommet, est prise également la décision d'élire le Parlement européen au suffrage universel. Cette élection prévue par les Traités de Rome est adoptée par l'assemblée européenne en 1975 puis ratifiée par chaque Etat.

L'Europe de la répression*

Depuis quelques années, les pays capitalistes européens, l'Europe dite «mère et garante des libertés», *se sont dotés d'un nouvel arsenal repressif, instaurant une sorte d'état d'exception permanent, au nom de* «l'insécurité» *et du* «terrorisme». *On assiste ainsi à un renforcement des corps repressifs, à un élargissement sans précèdent des pouvoirs de police (fouille de voiture, opération coup de poing, perquisitions...) à une réduction ou élimination des droits de la défense, à l'apparition de modes d'éxécution des sanctions très durs (QHS, cellules de privation sensorielle...).*

Ces mesures sont accompagnées d'un matraquage idéologique, qui fut particulièrement intense au moment de l'affaire Schleyer et Moro, tentant d'assimiler tout opposant à un terroriste en puissance.

En France, les campagnes sur «l'insécurité des français» *sont régulières. Un comité a même été créé en 1976, présidé par Peyrefitte, aboutissant à la rédaction d'un énorme rapport et énonçant 105 recommandations de répression.*

Il est à noter que les partis de gauche, PCF et PCI en tête réclament à grands cris, eux aussi, au nom de cette insécurité un renforcement des corps répressifs.

Mais parallèlement à ce renforcement interne de l'appareil répressif de chacun de ces pays en particulier de la RFA, une des spécificités de la situation actuelle réside dans leur effort de coordination entre eux.

Ainsi le 27 janvier 1977, les états membres du Conseil de l'Europe signaient «la Convention Européenne sur la répression du terrorisme». *Cette convention vise à retirer le critère de délit politique ou de délit inspiré par des mobiles politiques à toute une série d'infractions = piraterie aèrienne, enlèvement, séquestration... toute infraction contre les agents diplomatiques dans un état autre que le leur (article 1). Bien plus, l'article 2, précise que* «l'interdiction de reconnaitre le caractère politique à une infraction s'étend à toutes les infractions qui mettraient en danger la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes, et même tout acte grave contre les biens». *Quelles infractions seront-elles alors considérées comme politiques ? Les «auteurs d'actes de violence», entendons les terroristes ou... les révolutionnaires pourront ainsi être extrader sans problèmes.*

Cependant Giscard, estimant peut-être que cette chasse à l'ennemi intérieur n'était pas encore suffisamment au point, et voulant montrer toute sa bonne volonté à l'impérialisme allemand, va aller encore plus loin en proposant en 77 la création d'un «Espace Judiciaire Européen», *alors même que la Convention n'est pas encore ratifiée ! Avec la notion d'Espace Européen, on assiste à la disparition totale du critère politique et il serait possible d'extrader automatiquement pour tous les actes qualifiés de* «terroristes». *Prolongeant ce projet, l'idée d'une prison européenne a vu le jour, qui permettrait de règler le cas de ceux dont l'extradition resterait encore problèmatique...*

L'impérialisme allemand exerce des pressions sur ses voisins européens afin que se mette en place l'Europe des polices et on a vu que la bourgeoisie française s'est particulièrement alignée sur les positions allemandes au moment de l'affaire Schleyer... Peyrefitte appelant publiquement à la délation, la région alsacienne quadrillée par des forces policières collaborant étroitement avec leurs homologues allemands. De même au moment de la scandaleuse extradition de Klaus Croissant.

Dernièrement, les ministres de la Justice de la CEE ont nommé une commission d'experts pour examiner le projet de «coopération pénale» *présenté par Peyrefitte et inspiré de la notion d'Espace judiciaire. Une convention européenne d'extradition de la CEE doit bientôt voir le jour. L'Europe de la répression, l'Europe des polices est en train de se mettre en place à grande vitesse.*

* *Voir le numéro de la revue «Actes» :* L'Europe de la répression ou l'insécurité d'État.

Les institutions de la CEE

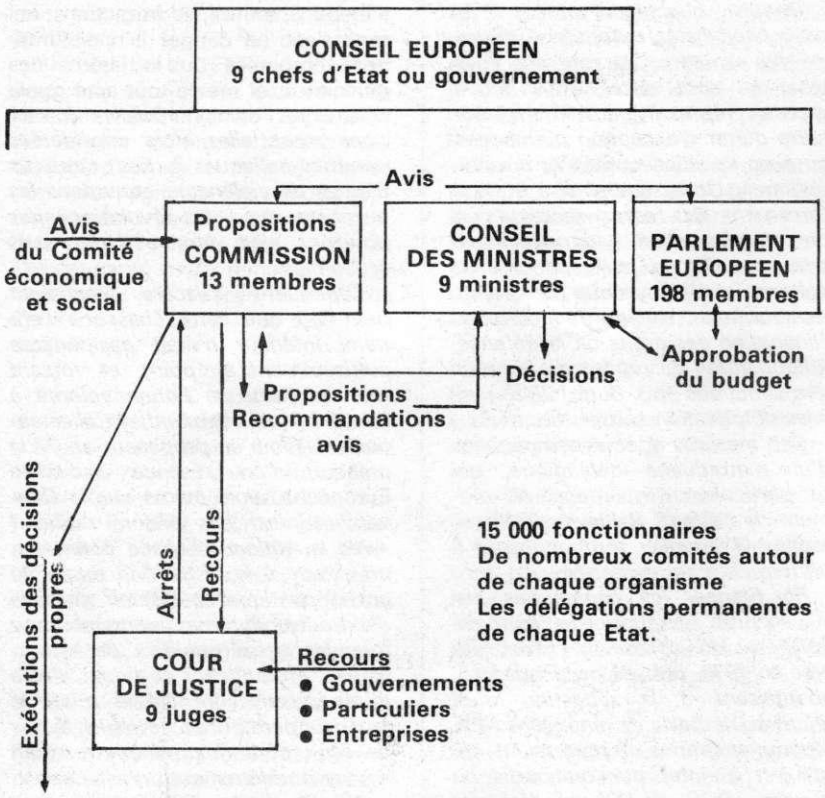

LA COMMISSION :

Composée de treize membres (2 pour chacun des «grands», RFA, France, Italie, Grande-Bretagne), nommés pour quatre ans par les gouvernements statuant à l'unanimité. Les membres «exercent leur fonction en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la communauté». Un président et cinq vice-présidents sont désignés par les gouvernemnts pour un mandat de deux ans. Chaque membre reçoit la responsabilité particulière d'un secteur : agriculture, science, éduction, industrie et technique, politique de l'énergie..., mais la commission a un caractère collégial. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

LE CONSEIL DES MINISTRES :

Composé de neuf ministres nationaux, «chaque gouvernement y délègue un de ses membres», ministres des Affaires étrangères, de l'Agriculture, de l'Economie ou des Transports, selon les questions traitées. Le conseil est présidé à tour de rôle et pour une durée de six mois par chacun des neuf. Les décisions peuvent être prises à la majorité qualifiée, depuis les accords du Luxembourg l'usage est la règle de l'unanimité.

LA COUR DE JUSTICE :

Composée de neuf juges nommés par les États membres pour une durée de six ans rééligibles. Elle est juridiction administrative ou juridiction internationale. Elle a compétence contentieuse pour les différents entre États membres ou entre États membres et Communauté.

Mais l'impérialisme français a abandonné son projet d'une Europe indépendante dont il serait à la tête. Le rapport de forces est assez nettement en faveur de l'impérialisme allemand sur lequel les USA pèsent de façon importante, le chantage à la sécurité étant particulièrement efficace. L'impérialisme français et les autres bourgeoisies européennes font d'importantes concessions aux USA. Les prétentions européennes concernant l'informatique, le nucléaire sont abandonnées au profit d'une association avec les USA.

L'Europe affaiblie par la crise est assez largement dans le sillage de l'impérialisme US. Ceux-ci, contraints de se retirer d'Indochine, vont en effet tenter d'utiliser au maximum cette crise pour peser sur l'Europe. Ils exercent un chantage permanent à la sécurité, notamment pendant la crise du pétrole. Nixon voulait même exiger que les pays de la CEE s'engagent à consulter les USA sur toute décision importante qu'ils pourraient être amenés à prendre en communauté.

Le social-impérialisme soviétique, face à cette pression américaine, masse en Europe une partie considérable de son arsenal militaire, multiplie les pressions sur les partis révisionnistes européens.

L'Europe est devenue le principal enjeu des deux superpuissances.

Depuis 30 ans, de réunions au sommet houleuses en conférences laborieuses, de rapports en plans souvent avortés, non sans difficultés, l'Europe économique s'est construite, résistant malgré tout à la crise.

Dans la dernière période, on a pu noter une opposition, limitée certes, des impérialismes européens et justement de l'impérialisme ouest-allemand aux pressions américaines. Des initiatives des bourgeoisies franco-allemandes ont contribué à contrecarrer certains projets américains, c'est le cas de la construction de l'A 200 dans l'aéronautique, des fusées Ariane, de la constitution d'un club européen pour la fabrication des surgénérateurs. La tentative de constitution d'un système monétaire européen, semée d'embûches, représente, dans le même sens, aussi une volonté de s'opposer au danger de la dévaluation du dollar.

Faut-il pour autant envisager prochainement la construction d'une entité politique européenne ? Cette Europe supranationale ne semble pas être à l'ordre du jour des impérialismes occidentaux, qui apparaissent incapables d'inscrire leur intégration économique au plan politique. Et l'élargissement de la CEE à une Europe du Sud marquée par l'instabilité politique, un développement plus net de la lutte de classe rendra plus difficile encore cette cohésion politique des pays du Marché commun.

LE PARLEMENT :

Composé de «représentants de différents parlements nationaux», actuellement de 198 membres (36 RFA, France, G-B, Italie ; 14 Pays-Bas, Belgique ; 10 Dannemark ; 6 Luxembourg, Irlande), le futur Parlement en comprendra 410 (81 pour les quatre grands, 25 Pays-Bas, 24 Belgique, 16 Danemark, 15 Irlande, 6 Luxembourg).

Il est, en plus de son pouvoir budgétaire, principalement l'organe de contrôle de la CEE. Il peut engager la responsabilité politique de la commission par une motion de censure qui, si elle est votée, peut contraindre l'exécutif à démissionner collectivement. Les membres de l'assemblée peuvent également posés des questions écrites ou orales à l'égard de la Commission mais aussi du Conseil des ministres (par une interprétation extensive du Traité). Il ne possède pas le pouvoir législatif qui appartient aux deux exécutifs.

JUIN 1979 : ELECTION DU PARLEMENT AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Depuis des mois cette question fait couler beaucoup d'encre. Le débat autour de la supranationalité, de la fédération ou confédération resurgit. Les forces bourgeoises étalent leurs divisions et s'activent en vue des futures élections.

Mais il nous faut aussi nous interroger sur la signification de cette élection et ses conséquences : Est-ce un nouveau pas vers l'abandon de l'indépendance nationale par un renforcement des pouvoirs des institutions supranationales ou une mesure anodine, sans importance ?

Les déclarations de certains hommes politiques étrangers sont à cet égard assez inquiétantes. M. Thorn, président du gouvernement luxembourgeois, ne déclarait-il pas dernièrement : *«Je ne connais pas de chef d'État ou de gouvernement qui ne s'attende pas que le Parlement revendique de plus en plus de compétences»*. En RFA, le chancelier Schmidt disait : *«Je ne crois pas que le Parlement élu se contentera des droits relativement restreints dont il dispose à l'heure actuelle»* et Willi Brandt renchérissait : «*Le Parlement se sentira suffisamment légitime pour fixer ses droits»*.

Le communiqué du sommet de Paris de décembre 1974 affirmait d'ailleurs «*les compétences de l'Assemblée seront élargiees notamment par l'octroi de certains pouvoirs dans le processus législatif de la Communauté»*. Cette «fonction législative du Parlement» l'ex-Premier ministre belge Tindemans en parlait déjà dans un rapport présenté en 1976. Ce parlement européen légiférant au dessus des États, ce parlement composé d'une majorité de sociaux-démocrates et de démocrates-chrétiens, qui depuis trente ans sont dans le sillage de l'impérialisme US peut susciter de larges réserves.

Le Parlement européen ne dispose-t-il pas de pouvoirs non négligeables en matière budgétaire ? S'il ne peut présenter que des modifications sur les dépenses obligatoires, il possède «le droit du dernier mot» concernant les dépenses non obligatoires. En outre, depuis 75, il peut refuser le budget. Sa marge de manœuvre réelle peut paraître minime, 3 à 4 % du budget, la plus grosse partie des dépenses étant incompressibles. Mais sur cette base, il a obtenu la budgétisation d'un certain nombre de dépenses qui auraient normalement échappé à son contrôle : emprunts, crédits de coopération avec les tiers, fonds européen de développement... Il a élargi aussi ses pouvoirs par une définition extensive des dépenses non obligatoires, qui représentent 15 à 20 % du budget. Lorsque l'on sait que le budget de la CEE est de plusieurs dizaines de milliards (11), on comprend que le pouvoir du Parlement européen n'est pas si négligeable ! Ce pouvoir budgétaire a même permis au Parlement d'inscrire au budget des crédits destinés à financer des actions qui n'étaient ni décidées, ni même envisagées par le Conseil !

Mais surtout, ces pouvoirs budgétaires qui n'étaient pas issus du Traité de Rome, et qui sont les pouvoirs les plus importants détenus par le Parlement, ont été accordés au Parlement par de nouveaux traités entre les Neuf :

— un traité de 1970 accordait pour la première fois à l'Assemblée des pouvoirs budgétaires

— un traité de 1975 reconnaissait à l'Assemblée le pouvoir de rejeter le budget à la majorité des 2/3.

La porte est donc ouverte à de semblables pratiques. Le Parlement a même élargi ses compétences, sans nouveau traité, concernant notamment l'étude des résultats de la coopération politique avec le Conseil ou en entendant des rapports concernant des problèmes de défense...

Et puis, si vraiment comme le dit Giscard par exemple, cette élection au suffrage universel ne modifiera rien, on peut alors se demander à quoi elle sert ? La démocratie bourgeoise fait appel au suffrage universel, en général, pour donner plus de poids à une institution, pour tenter de fonder sa légitimité : on peut citer de Gaulle qui a fait modifier la constitution en 1962 pour instituer l'élection directe du président de la république, se voulant ainsi «représentant de la Nation toute entière». Dans le Parlement français, l'Assemblée nationale élue au suffrage

(11) En 78, 65 milliards de crédits d'engagement, 63 milliards de paiement.

universel est prépondérante sur le Sénat élu au suffrage indirect... En serait-il différemment pour le Parlement européen ? On peut penser encore que la campagne électorale qui se déroulera presque en même temps dans les neuf pays permettra aux partis bourgeois de faire entendre leur propagande européenne, créant le climat favorable à une extension des pouvoirs du Parlement.

Cependant, il est vrai qu'en juin, c'est un Parlement aux pouvoirs tout aussi réduits qu'aujourd'hui que les neuf pays éliront. Ces pouvoirs sont, on l'a vu, restreints. Mis à part son pouvoir budgétaire, mis à part le droit, jamais utilisé (12) de contraindre la commission à démissionner par une motion de censure, pour l'essentiel il s'agit d'un pouvoir consultatif. L'Assemblée européenne ne possède même pas le pouvoir essentiel des parlements nationaux : le pouvoir législatif ! Au niveau européen, les décisions sont prises en fait par le Conseil des ministres, le Conseil européen, et le Parlement, s'il dispose d'un droit de contrôle politique sur la commission, ne peut rien à l'encontre des véritables détenteurs du pouvoir, les Conseils.

D'autre part, il est vrai que juridiquement, tant que d'autres traités ne seront pas signés au niveau communautaire, ratifiés par les parlements nationaux, le rôle du Parlement sera le même que celui de l'assemblée actuelle. Cependant cet argument doit être restitué dans l'évolution actuelle de l'Europe, car de tels traités ne seraient pas impossibles (voir ceux de 70 et 75) et le Parlement pourrait lui-même, dans un contexte favorable à l'union politique européenne, dépasser ses propres compétences, grignotant peu à peu le pouvoir des autres institutions.

■

De la mise en place de la CECA à l'élection au suffrage universel du Parlement européen, telles sont les principales étapes de la construction de l'Europe. Quels problèmes, quelles perspectives peut-on en dégager ?

Tout d'abord, en quoi l'élection au suffrage universel du Parlement européen peut-elle modifier la situation actuelle ? Cette question on l'a vu se pose en fait à deux niveaux qu'il est nécessaire de bien distinguer : sur le plan juridique, il est clair que cette élection n'est que l'application d'une clause prévue par le traité de Rome ; elle ne s'accompagne pas en elle-même de dispositions accroissant les pouvoirs de cette assemblée. De ce point de vue, le renforcement des pouvoirs du Parlement européen ne pourrait être effectif que si de telles dispositions étaient prises ; or cela supposerait que les parlements nationaux décident d'accorder des pouvoirs supérieurs à cette assemblée. De telles mesures, probablement envisagées par certains pays d'Europe du Nord (Bénélux, Allemagne) se heurteraient par contre a la résistance d'autres parlements comme en France. Ce qui cependant doit être pleinement pris en compte, au-delà du simple aspect juridique, c'est le soubassement politique de la question. Est-ce que l'application du suffrage universel à cette élection, tout le bruit qui est actuellement fait autour, ne tendent pas de fait à valoriser cet acte, à conférer ce faisant à cette assemblée un poids qui permettrait que, par la suite, soit demandé l'accroissement de ses pouvoirs, afin, dirait-on d'harmoniser le mode d'élection et le rôle du Parlement européen ? N'y aurait-il pas dans tout le battage fait sur cette élection, la volonté de préparer les esprits à une deuxième étape ? Sur le plan politique, cette modification du mode d'élection n'est-elle pas conçue comme un moyen d'aller dans le sens de la supranationalité ? Un tel processus, conduisant à la mise en place d'un appareil supranational plaçant sous sa direction les États nationaux n'est pas à négliger. Mais il ne peut être détâché d'un ensemble d'autres facteurs dont dépend l'évolution de la construction européenne : les rapports avec les USA, les rapports de forces internes à l'Europe et le développement des facteurs de guerre.

Dans quelle mesure l'avancée dans la construction européenne signifie-t-elle un renforcement du poids de l'impérialisme américain sur l'Europe ? Là encore, la réalité doit être examinée avec soin. En effet, il est certain que le rôle privilégié joué par les États Unis après la guerre en Europe marque fortement bien qu'à des degrés divers, les économies, les systèmes de défense des pays européens. Notamment, les pays les plus liés à l'impérialisme américain, la Grande-Bretagne, le Bénélux, par exemple, ne remettent pas en cause l'intérêt d'une dépendance étroite de l'Europe par rapport aux États-Unis. Il est cependant nécessaire de prendre en compte également le point de vue de l'impérialisme US lui-même. S'il est clair que l'Europe a représenté pour les États Unis un marché de choix depuis 30 ans, ont-ils pour autant intérêt à favoriser cette unité des pays d'Europe ? Ne serait-ce pas là encourager la formation d'un concurrent, que la coordination des économies et des politiques rendrait plus redoutable qu'une somme d'États faiblement coordonnés et aux économies avant tout concurrentes ?

Un autre facteur qu'il faut apprécier justement, c'est le rôle que peut jouer l'Allemagne, «Cheval de Troie de l'impérialisme américain» disent certains, PCF en tête. Qu'en est-il exactement aujourd'hui, en 1979, précisément, des relations entre les USA et l'Allemagne et du rôle que l'Allemagne joue en Europe ? A cette question, qui mérite une étude plus approfondie, on peut déjà apporter quelques réponses. Tout d'abord, s'il est sûr que l'Allemagne a, pour sa défense, pour son industrie, hérité de la situation d'après-guerre de liens étroits avec l'impérialisme américain, on a vu se manifester ces dernières années aussi certaines divergences. Ainsi, par exemple, la publication d'un rapport secret américain prévoyant en cas d'attaque soviétique, l'abandon du 1/3 du territoire allemand, la décision américaine de renoncer à la bombe à neutrons ont suscité de vives réactions des dirigeants de la RFA. Le dernier sommet de la Martinique a fourni un autre exemple de ces résistances. Aussi le renforcement des liens entre pays européens doit-il être envisagé sous ce double aspect d'unité et de lutte avec l'impérialisme US : d'une part, par l'intermédiaire des pays les plus liés

---

(12) 4 motions ont été déposées, 2 retirées avant le vote, les 2 autres ne sont pas passées.

à l'impérialisme américain, se renforce le poids de celui-ci sur les peuples d'Europe ; d'autre part se sont développés *depuis 1976* certains facteurs contraires .

Le rôle que peut jouer, en Europe, l'impérialisme allemand, doit aussi être rapporté à la place particulière qu'il occupe dans les rapports de forces entre pays européens. Par le rôle politique qu'elle a tendu à jouer ces dernières années, notamment par l'intervention qu'elle a faite au Portugal, dans la mise sur pied d'une force social-démocrate dans ce pays, par le développement de son économie, enfin par le modèle de collaboration de classe que la bourgeoisie est parvenue a mettre en place, l'Allemagne est largement apparue comme un pays jouant un rôle important en Europe. Et la bourgeoisie française, notamment, ne cache pas son admiration pour ses «réussites». Ce poids est réel et n'offre aucun avantage aux travailleurs européens. Cependant, il ne serait pas conforme à la réalité que de sous-estimer le poids de l'impérialisme français, de le présenter comme négligeable, d'une part, et d'autre part, de surestimer les capacités d'hégémonie de l'impérialisme allemand sur l'Europe. En effet, si le modèle de collaboration de classe dont rève notre bourgeoisie a pu se mettre en place dans la plupart des pays d'Europe du Nord, et notamment en Allemagne, sur la base de facteurs internes spécifiques, (force du réformisme, écrasement non de l'intérieur mais de l'extérieur du nazisme, contre-modèle de l'Allemagne de l'Est...), ces modèles ne sont pas sans failles : apparemment florissante, l'économie de la RFA repose sur un important volant de chômage, et les récentes grèves successives qui ont secoué la Grande-Bretagne, la dure lutte des sidérurgistes de la Ruhr attestent de la fragilité du consensus. D'autre part, l'élargissement de la Communauté européenne à des pays d'Europe du Sud contribuerait également à affaiblir relativement le poids des pays de l'Europe du Nord, à rendre encore plus difficilement exportables les modèles de collaboration de classe qu'ils ont mis en place, renforcerait par contre le poids de la lutte de classes et des travailleurs d'Europe face à leurs bourgeoisies. Ces aspects que les révolutionnaires doivent contribuer à développer, acquièrent une signification toute particulière au regard de l'enjeu stratégique que représente l'Europe dans les rivalités entre les deux superpuissances. Ils vont en effet dans le sens de développer les facteurs de révolution, de faire reculer les dangers d'encerclement dont l'URSS menace l'Europe.

Quelle est aujourd'hui la tactique de l'URSS face à l'Europe ? Les événements de ces derniers mois ont permis de cerner ce point avec plus de précision. Les interventions armées dans la Corne de l'Afrique, coup d'État en Afghanistan, assassinats dans les deux Yemen, les pressions de l'URSS sur les pays arabes et africains décrivent une politique d'encerclement de l'Europe, il s'agit ainsi par des pressions, des actes d'ingérence diversifiés, par exemple de contrôler les approvisionnements énergétiques de l'Europe, d'être en mesure d'intervenir dans ses échanges commerciaux avec de grandes parties du monde, de pouvoir, le moment venu, l'asphyxier économiquement pour s'en emparer plus aisément par la force.

Face à ces dangers dont l'approche s'est précisée, comment apprécier la construction européenne ? Alors que l'URSS complète son dispositif d'encerclement par des pressions diverses sur les pays européens, et a manifestement intérêt à traîter séparément avec eux, à les diviser, il est clair que tout ce qui va dans le sens d'une plus grande coordination des politiques européennes, mais avant tout, tout ce qui renforce les liens entre les classes ouvrières et les peuples d'Europe, constitue autant d'entraves à la pénétration du social-impérialisme, à ses tentatives d'encerclement.

Ainsi, la situation actuelle de l'Europe, la perspective de son évolution doit-elle être appréciée en tenant compte de l'ensemble de ces éléments, dans leur évolution particulière, leurs liens et leurs contradictions. Pays impérialistes rivaux, les pays européens vont-ils voir leurs rapports de concurrence s'aggraver ? Comment vont se developper les liens entre classes ouvrières d'Europe et quelle sera leur influence sur la lutte contre les bourgeoisies européennes, contre les menaces du social-impérialisme ? De ces aspects de la construction européenne dépend pour une large part un développement plus important des facteurs de dépendance par rapport au social-impérialisme soviétique, ou au contraire, de résistance à celui-ci. Approfondir ces questions, c'est aussi contribuer à faire progresser les facteurs révolutionnaires en Europe. ■